

**DÉCLARATION CONJOINTE**  
**POUR LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE**  
**SUIVI DES RECOMMANDATIONS**  
**DES COLLOQUES FRANCE-MAGHREB**



Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale



المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
الوزارة المغربية للصحة والحماية الاجتماعية



## ***Préambule***

Le Colloque France Maghreb sur la Transplantation est une plateforme d'échanges entre les pays du Maghreb et la France. Il se donne pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'activité de prélèvement et de greffe dans chaque pays au travers de réflexions sur les politiques et coopérations sur les questions rencontrées en matière de don et de transplantation d'organes, tissus et cellules.

Depuis près de 25 ans, des coopérations bilatérales se poursuivent entre les pays du Maghreb et la France par le biais de l'Agence de la Biomédecine (ABM). En effet, ces dernières prennent différentes formes en fonction des besoins identifiés :

- Avec le Centre National pour la Promotion de Transplantation d'Organes (CNPTO) en Tunisie, l'objectif est d'appuyer le pays dans le développement du prélèvement sur donneur décédé par le biais de formations et de la mise en place de règles de bonnes pratiques, de développer la mise en place d'une banque de tissus et la mise en œuvre de la greffe hépatique.
  
- Avec le Maroc, la coopération avec le Comité de Consultation de Transplantation d'Organes et de tissus Humains (CCTOH) soutient la mise en place du cadre législatif, réglementaire et organisationnel du prélèvement et de la greffe. Le projet d'Appui à la Prise en Charge de l'Insuffisance Rénale Chronique et des Urgences Médicales (APCRICUM), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), a permis la mise en place du registre national informatisé « Magredial » sur l'Insuffisance Rénale Chronique terminale, ainsi qu'une collaboration étroite sur le développement de la greffe d'organes et de tissus pédiatrique et adulte.
  
- Avec l'Algérie, la France a accompagné la création de l'Agence Nationale des Greffes (ANG) avec une consolidation du cadre réglementaire et juridique, un appui à l'élaboration d'un plan de greffe et le soutien d'une stratégie de communication pour la promotion du don d'organes. Cette coopération s'effectue à travers les différents programmes dénommés PROFAS C+.

Le Colloque France-Maghreb sur la Transplantation a lieu tous les deux ans depuis 2003 à tour de rôle dans chacun des pays et permet de consolider les acquis de ces différentes coopérations et d'élaborer des orientations stratégiques qui inscrivent l'activité de ces pays dans une dynamique pérenne.

Depuis sa création en 2003, les Colloques se sont déroulés sous un format de plénière, et depuis 2017 un travail en amont est réalisé par des commissions avec la rédaction de recommandations.

Le thème est choisi en fonction de la problématique ou de l'actualité rencontrée par le pays hôte :

- **2003** : Quelle politique de coopération en matière de greffes pour les pays du Maghreb ? (France)
- **2005** : Quelle stratégie nationale pour la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique ? (Maroc)
- **2007** : Le don d'organes (Tunisie)
- **2010** : Transplantation d'organes, de tissus et de cellules : développement et pérennisation de programmes nationaux (Algérie)
- **2012** : La greffe au Maghreb : quelles perspectives ? (France)
- **2015** : Des outils pour développer le don et la greffe d'organes et de tissus au Maghreb (Maroc)
- **2017** : Le rôle des médias et des sociétés civiles et savantes dans la promotion du don d'organes et de tissus au Maghreb (Tunisie)
- **2019** : La place des réanimateurs dans la transplantation à partir de donneur décédé (Algérie)
- **2022** : Comment maintenir et pérenniser le don et la greffe en période et au décours d'une période de crise ? (France)

A l'issue de chaque édition, des recommandations générales et spécifiques à chaque pays sont élaborées par l'ensemble des participants. Ce travail collaboratif permet à chaque pays d'améliorer et de développer son activité de prélèvement et de transplantation d'organes.

Pour cette 9<sup>ème</sup> édition, le comité d'organisation, composé de deux membres désignés par l'autorité de tutelle de chaque pays, a décidé de mettre en place un comité de suivi des recommandations des Colloques France Maghreb.

## **Article 1 : Gouvernance des entités de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb**

### **1.1. Comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb**

#### *1.1.1. Composition*

Le comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb est composé de :

- Algérie : Directeur Général des Services de Santé - Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalier ;
- Maroc : Secrétaire Général - Ministère de la Santé et de la Protection sociale ;
- Tunisie : Directeur Général de la Santé - Ministère de la Santé ;
- France : Directrice Générale de l'Agence de la biomédecine.

Chaque représentant devra désigner un suppléant pour siéger en cas d'absence.

#### *1.1.2 Missions*

La mise en place d'un comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb a pour objectif d'assurer la mise en œuvre des recommandations établies à l'issue de chaque Colloque afin de garantir le développement de l'activité de prélèvement et de greffe d'organe dans chaque pays et de contribuer à l'efficacité et l'efficience de cette activité.

Pour garantir sa mission, le comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb doit :

- S'assurer de la bonne élaboration de l'état des lieux de l'activité dans chaque pays ;
- S'assurer de la mise en place d'une liste des recommandations à poursuivre dans chaque pays ;
- Contribuer au dialogue politique avec les autorités nationales compétentes afin de s'assurer de la mise en place des recommandations.

#### *1.1.3. Présidence*

Le comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb a une co-présidence tournante tous les deux ans entre les quatre pays.

Les deux présidents en exercice sont ceux en charge de l'organisation du dernier et du prochain Colloque France-Maghreb.

Ils ont pour missions de présider les réunions de suivi, de déterminer l'ordre du jour de ses réunions et de s'assurer du bon déroulement du CFM dans son pays.

#### *1.1.4. Fréquence des réunions*

Le comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb se réunit deux fois par an en visioconférence en juin et en novembre.

Il peut se réunir de manière exceptionnelle sur demande du Président ou d'un membre du comité.

Tous les membres du comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb désignés à l'article 2.1. ou leur suppléant devront être présents à chaque réunion.

#### *1.1.5. Organisation des réunions*

Chaque réunion devra faire l'objet d'un compte-rendu partagé à l'ensemble des membres du comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb.

### **1.2. Secrétariat du comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb**

Le secrétariat du comité de suivi est composé de deux personnes par pays parmi lesquels un membre de l'institution en charge de la régulation de l'activité de prélèvement et de greffe dans le pays. Ces deux personnes seront désignées par les autorités chargées de la santé dans chaque pays.

Il a pour missions de préparer les réunions du comité de suivi en fonction des problématiques soulevées par les commissions de suivi et d'élaborer des stratégies pour la mise en œuvre des recommandations. De plus, il aura pour rôle de prévenir, d'informer et de solliciter le comité de suivi sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations permettant d'améliorer l'activité de prélèvement et de greffe dans chaque pays.

Le secrétariat définira la fréquence et les modalités d'échange avec les autres entités.

### **1.3. Commissions de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb**

Une commission de suivi pluridisciplinaire est créée dans chaque pays.

Elles sont chacune composées de membres institutionnels et de professionnels de santé exerçant dans leur pays. Ils seront désignés par le comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb sur proposition des membres du secrétariat du comité de suivi.

Elles ont pour missions de contribuer à la mise en place des recommandations spécifiques dans le pays qu'elle représente, d'en assurer le suivi et d'en présenter le compte-rendu auprès du secrétariat du comité.

Chaque pays est en charge d'organiser le fonctionnement, les modalités de rencontre et les missions de sa commission.

## **Article 2 : Engagements**

Chaque partie s'engage à :

- Créer une commission de suivi dans son pays ;
- Désigner les membres du secrétariat de suivi conjoint ;
- Assurer le suivi de la mise en place des recommandations dans son pays ;
- Participer aux réunions du comité de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb en visioconférence.

**Signatures :**

A Paris le 21 mai 2022,

Le chef de délégation algérien :



Le chef de délégation marocain :

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale



المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
ROYAUME DU MAROC



Le chef de délégation tunisien :



La Directrice Générale de l'Agence de la biomédecine :

La directrice générale  
de l'Agence de la biomédecine

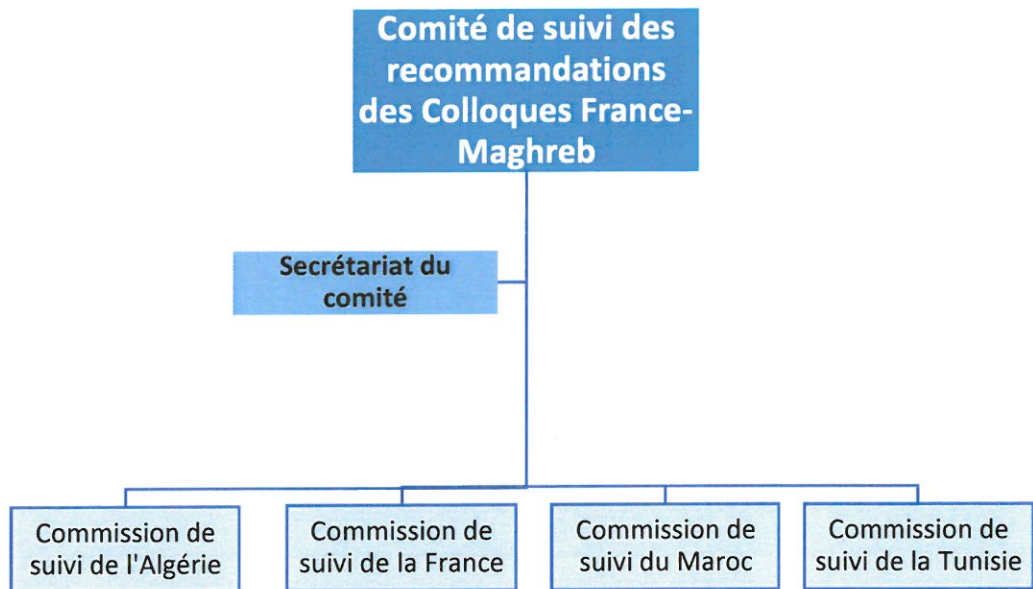
Emmanuelle CORTOT-BOUCHER



## ANNEXES

- **Annexe n°1** : Organigramme des entités de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb
- **Annexe 2** : Historique détaillé des Colloques France-Maghreb
- **Annexe n°3** : Rapport des recommandations du Colloque France-Maghreb 2022 (à actualiser tous les deux ans)

**Annexe n°1 : Organigramme des entités de suivi des recommandations des Colloques France-Maghreb**





## **Annexe 2 : Historique détaillé des Colloques France-Maghreb**

### **1<sup>ère</sup> édition : 2003 Marseille, France – « Quelle politique de coopération en matière de Greffe dans les pays du Maghreb ? »**

- *Aspects règlementaires et organisationnels de la transplantation*
- *Point de vue des religions*
- *Aspects épidémiologiques de l'Insuffisance Rénale Chronique Terminale*

### **2<sup>ème</sup> édition : 2005 – Rabat, Maroc – « Quelles stratégies nationales pour la prise en charge de l'IRC ? »**

- *Epidémiologie - registre IRCT*
- *Planification*
- *Aspects médico-économiques*
- *Place du secteur privé*
- *Dialyse/greffe*

### **3<sup>ème</sup> édition : 2007 – Tunis, Tunisie – « Le don d'organes (travail en commissions en amont du Colloque) »**

- *Sensibilisation et Formation en matière de don d'organes*
- *Réflexions et interrogations sur le consentement*
- *Donneur vivant et donneur décédé*
- *Missions d'une agence nationale*

### **4<sup>ème</sup> édition : 2010 – Alger, Algérie – « Développement et pérennisation des programmes nationaux »**

- *Conditions nécessaires au développement de la transplantation:*
  - *Encadrement*
  - *Laboratoires*
  - *Banques de tissus*
  - *Formation des professionnels*
  - *Information du public*

### **5<sup>ème</sup> édition : 2012 – Nice, France – « La greffe au Maghreb : Quelles perspectives ? »**

- *Identification des obstacles et des facteurs de réussite, stratégies envisagées*
- *Expériences des pays du Moyen-Orient*
- *Bilan des coopérations existantes (Nord-Sud, Sud-Sud, réseau méditerranéen)*

### **6<sup>ème</sup> édition : 2015 – Fès, Maroc – « Des outils pour développer le prélèvement et la greffe au Maghreb » (travail en atelier)**

- *Atelier n°1 : Quelle stratégie du don d'organe auprès du grand public au Maghreb ?*
- *Atelier n°2 : Normes d'une unité de greffe rénale*
- *Atelier n°3 : Mise en place d'une coordination hospitalière du prélèvement*
- *Atelier n°4 : Mise en place d'un registre national de suivi des greffés et des donneurs vivants*

### **7<sup>ème</sup> édition : 2017 – Sousse, Tunisie – « Rôle des médias et des sociétés civiles et savantes dans la promotion du don d'organes et de tissus au Maghreb » (travail en atelier)**

- *Atelier n°1 : Rôle des médias dans la promotion du don d'organes et de tissus au Maghreb (Pays pilote : la Tunisie)*
- *Atelier n°2 : Rôle des associations dans la promotion du don d'organes et de tissus au Maghreb (Pays pilote : l'Algérie)*
- *Atelier n°3 : Rôle des sociétés savantes dans la promotion du don d'organes et de tissus au Maghreb (Pays pilote : le Maroc)*
- *Atelier n°4 : La reconnaissance aux donneurs (Pays pilote : la France)*

### **8<sup>ème</sup> édition : 2019 – Ain Benian, Algérie – « Place des réanimateurs dans la transplantation à partir de donneur décédé »**

- *Atelier n°1 : Place du réanimateur dans la coordination hospitalière du prélèvement*
- *Atelier n°2 : Mort encéphalique : difficultés et procédures*
- *Atelier n°3 : Rôle des infirmiers coordinateurs (en réanimation)*

**9<sup>ème</sup> édition : 2022 – Paris, France « Transplantation et COVID 19 : Comment maintenir et pérenniser le don et la greffe en période et au décours d'une période de crise ? »**

- *Groupe de travail n°1* : Des pistes d'amélioration pour le don : tout donneur confondu (le DV, le DD, le DDAC, pédiatrique)
- *Groupe de travail n°2* : Amélioration de l'inscription en liste d'attente pour tous les patients notamment pédiatriques. Tous organes confondus
- *Groupe de travail n°3* : Modalités globales de mise en place et de soutien de l'activité de prélèvement et de greffe Structures hospitalières : organisation et rôle de l'hôpital, des instances, de la direction et des tutelles
- *Groupe de travail n°4* : Modalités globales de soutien de l'activité de prélèvement et de greffe - Financement en temps normal et en temps de crise : mesures complémentaires de mutualisation des moyens humains et matériels, financement et formation des professionnels de santé

***Annexe n°3 : Rapport des recommandations Colloque France-Maghreb 2022***